



Archéologie et Photographie.

NOTE

A propos de

J. NICÉPHORE NIÉPCE,

ET DU DÉPÔT

de ses instruments et de ses premières
épreuves,

Dans le Musée de Chalon-sur-Saône,

PAR JULES CHEVRIER,

Adjoint au Maire, Membre de la Société d'histoire et d'Archéologie
de Chalon-sur-Saône, etc.

CHALON S. S.,

Imprimerie de MONTALAN.

1861.

Archéologie et Photographie.

NOTE

A propos de

J. NICÉPHORE NIÉPCE,

ET DU DÉPÔT



de ses instruments et de ses premières
épreuves,

Dans le Musée de Chalon-sur-Saône,

PAR JULES CHEVRIER,

Adjoint au Maire. Membre de la Société d'histoire et d'archéologie
de Chalon-sur-Saône, etc.

CHALON S. S.,

Imprimerie de MONTALAN.

1861.

Vp

2383

①

ARCHÉOLOGIE et PHOTOGRAPHIE.



NOTE

A Propos de J. NICÉPHORE NIÉPCE,

Par Jules CHEVRIER.



Les Sociétés d'Archéologie sont des écoles de conservation par excellence ; on y professe pour l'héritage du passé un respect légitime, que viennent sans cesse justifier les enseignements que nous y trouvons. Cet esprit de conservation , pieusement mis en pratique dans les siècles écoulés , nous a valu toutes les richesses qui constituent l'inappréciable fond de nos bibliothèques et de nos musées.

Outre les enseignements qu'elle comporte, l'étude du passé présente souvent des particularités pleines d'intérêt ou des rapprochements des plus utiles ; par exemple on pourrait constater que plus d'une grande invention a trouvé bénéfice en venant se

retremper et se vivifier à sa propre source. Sans entrer dans d'autres citations, nous dirons de suite que cette remarque générale s'applique merveilleusement à l'histoire de la photographie.

En effet, dès 1813 ou 1814, Joseph-Nicéphore Niepce recherchait les moyens de retenir, par la morsure de l'eau forte, les images de la chambre noire, reçues sur des plaques de cuivre ou d'étain qu'il avait préalablement recouvertes d'un vernis. Il chercha et tâtonna longtemps; cependant, bien avant 1827, époque à laquelle il prit date, il avait obtenu des résultats très-satisfaisants, car ses premiers produits remontent à 1823; en un mot, il avait trouvé la gravure héliographique.

Plus tard il changea de voie en cherchant à produire photographiquement une image directe sur plaque d'étain ou d'argent, au moyen de l'iode. C'est pour cela qu'il abandonna la plaque de cuivre pour celle d'étain, et enfin la plaque d'étain pour celle d'argent, sur laquelle il travaillait au moment

de sa mort. Il obtint par ces moyens des épreuves assez bien marquées (*).

L'association Niépce-Daguerre qui survint en 1830 développa cette idée à laquelle ces deux associés s'appliquèrent exclusivement; c'est ainsi que furent obtenues ce que nous appelons plaques Daguerriennes, c'est-à-dire les images retenues, au moyen de l'iode et du mercure, sur une plaque de cuivre argenté.

Ensuite apparurent les photographies sur verre albuminé, par les procédés de M. Niépce de Saint-Victor, puis sur papier, par M. Fox Talbot, etc., etc. Enfin tous ces procédés qui ont été poussés jusqu'à la perfection la plus grande, quant à la beauté et à la magie des épreuves, n'ont pu fournir que des produits qui manquent de solidité et de durée, c'est pourquoi nous voyons des chercheurs employer à

(*) Mentionnons en passant, qu'il essaya de reproduire des images sur le verre et sur la pierre lithographique, mais qu'il n'obtint aucun résultat sérieux.

nouveau, tout en les modifiant, les procédés héliographiques de Nicéphore Niepce.

Chacun a pu voir de vrais chefs-d'œuvre en ce genre, sortis des mains de MM. Niepce de Saint-Victor et Ch. Nègre. La perfection dans cette voie sera le dernier mot de la photographie, le terme de cette merveilleuse invention de Nicéphore Niepce. C'est par ce procédé que nous aurons réuni les trois qualités nécessaires et inséparables : solidité absolue, rapidité dans le tirage, et bon marché. Cette invention aura donc ainsi trouvé sa perfection dans le développement même de la première idée de son inventeur.

La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, fidèle à sa devise, *Servare narrare*, n'a jamais failli à son programme. Qu'il s'agisse d'un monument antique, d'une tombe, d'une inscription ou d'une œuvre d'art, elle les recueille pour les étudier et les classer dans nos musées; si c'est un parchemin échappé à nos archives dans les temps de désordre,

elle l'achète et le remet à la place qu'il n'aurait jamais dû quitter; elle veille encore s'il s'agit de glorifier le nom justement célèbre d'un concitoyen.

Aujourd'hui l'auteur de ces lignes s'estime heureux d'annoncer qu'il vient d'enrichir nos collections publiques de quelques pièces destinées à perpétuer le souvenir et la date d'une des plus grandes inventions modernes, et à transmettre le nom de son auteur aux générations à venir. Nous voulons parler des premières épreuves héliographiques et photographiques de Nicéphore Niépce, et des instruments qu'il employa dans ses premiers essais.

Le hasard et les circonstances nous ayant conduit à visiter dans Lux, petit village à proximité égale de Chalon-sur-Saône et du Gras, la maison Niepce, actuellement devenue la propriété de M. le marquis d'Ivry, nous étions à fureter dans le bric à brac du grenier de cette maison, quand nous avons été vivement frappé à la



vue de quelques vieux instruments de chimie et de photographie. Antiquaire et artiste, nous ne pouvions méconnaître ces restes précieux, menacés d'une dispersion et d'une destruction prochaines. Les témoignages bien précis de M. Isidore Niépce, fils de l'inventeur, confirmèrent bientôt et complètement toutes nos appréciations. Tous ces instruments étaient ceux dont Nicéphore Niépce s'était servi pour ses premiers travaux. Nous obtinmes facilement de la courtoisie du propriétaire, M. le marquis d'Ivry, l'abandon de ces objets au profit du musée de la ville de Chalon-sur-Saône. Ces instruments, placés dans notre collection, avaient besoin d'un complément nécessaire, à savoir quelques-unes des premières épreuves obtenues par leur emploi. M. Isidore Niépce en possédait encore un très-petit nombre, il les mit à notre disposition avec un empressement d'autant plus digne d'éloges, que parmi les rares pièces qu'il conservait et qu'il nous donna, il en est une que le fils gardait religieusement

comme la plus remarquable de celles que son père lui ait laissées.

Nous sommes heureux de l'occasion que nous avons ici, d'adresser publiquement à ces deux donateurs, les justes remerciements que nous leur devons pour leur patriotique générosité.

Avant de donner la nomenclature et la description de ces différents objets, nous croyons utile de rappeler en quelques mots les opérations de Nicéphore Niépce. La connaissance de ces procédés fera mieux comprendre la nature et l'emploi de ces pièces. Pour cela, nous ne pouvons faire mieux que d'emprunter le récit contenu dans le mémoire présenté par M. Niepce de Saint-Victor à l'Académie des sciences, le 19 août 1839, Mémoire présenté en même temps que deux épreuves que M. Lemaitre avait fait imprimer avec les planches gravées sur étain, par Nicéphore Niépce, et que ce dernier avait envoyées de Chalon-sur-Saône, le 2 février 1827.

« Nicéphore Niépce, dit l'auteur que nous

» citons, se servait de bitume de Judée,
» dissous dans de l'essence de lavande, de
» manière à en former un vernis semblable,
» quant à l'aspect, au vernis des graveurs.
» Il l'étendait au moyen d'un tampon, sur
» une plaque de cuivre ou d'étain, et appli-
» quait ensuite le recto d'une gravure ver-
» nie sur la plaque préparée, la recouvrait
» d'un verre et l'exposait à la lumière.
» Après une heure ou deux d'exposition,
» il enlevait la gravure et recouvrait la
» plaque d'un dissolvant composé d'huile
» de pétrole et d'essence de lavande.

» Cette opération avait pour but de faire
» apparaître l'image qui était invisible ; en
» enlevant le vernis dans toutes les parties
» qui avaient été préservées de l'action de
» la lumière, tandis que celles qui avaient
» été impressionnées par son action étaient
» devenues insolubles ; il s'ensuivait que le
» métal était mis à nu dans toute la partie
» correspondant au noir de la gravure, et
» en conservait, bien entendu, toutes les
» demi-teintes.

» Il chassait ensuite mécaniquement le
» dissolvant, en versant de l'eau sur la
» plaque, la séchait, et l'opération était
» terminée.....

» Niépce, dans le principe de sa décou-
» verte, n'avait d'autre but que de prépa-
» rer, par la lumière, une planche suscep-
» tible ensuite d'être gravée à l'eau forte,
» sans le secours du burin. »

Nous avons parlé de ses recherches infructueuses sur le verre, et nous avons cité les résultats qu'il obtint sur plaque d'argent, en images analogues aux plaques Daguerriennes, mais nous ignorons par quels procédés il obtenait ces images directes.

Les instruments et les épreuves laissés par Niépce et que nous avons recueillis, sont les suivants, savoir :

1° Plusieurs chambres noires, au nombre de cinq ou six, de différentes dimensions, toutes assez simplement construites. L'une d'elles offre cette particularité qu'elle est munie sur chacune de ses deux faces latérales, d'un assez large trou fermé par un

bouchon de liège. C'est par ce trou que Nicéphore cherchait à suivre la marche de ses opérations.

En considérant cette disposition toute naïve, propre seulement à entraver l'action de la lumière, nous songeons avec un serrement de cœur invincible aux mille difficultés, sans cesse renaissantes que les tâtonnements de l'auteur ont dû soulever pendant tout le cours de ses longues années de recherches.

2° Des cornues et des éprouvettes de chimiste, en verre, propres à la préparation des divers ingrédients tour à tour essayés.

3° Un rouleau d'imprimeur lithographe.

4° Une presse d'imprimeur en taille douce, destinée au tirage des épreuves héliographiques.

5° Trois gravures ou estampes en papier, passées au vernis de manière à leur donner la transparence nécessaire aux clichés.

6° Des plaques de verre qui étaient superposées à ces clichés pour les fixer sur les plaques d'étain.

7° Deux plaques d'étain gravées héliographiquement par Niépce, l'une est un paysage, l'autre, et c'est la plus belle, représente un Christ portant sa croix.

Toutes deux sont des reproductions de gravures très fidèles et très-habilement exécutées; quoique la morsure de l'acide soit assez légère, le burin de l'original est obtenu d'une façon nette et franche, qui fait de ces deux planches deux véritables fac simile.

La plus importante porte au verso cette inscription gravée :

*Dessin Héliographique inventé
par J.-N. Niépce,
1825.*

8° Enfin une plaque de cuivre argenté recouverte d'une image photographique directe, dans le genre des plaques Daguerriennes. C'est la reproduction d'une estampe, assez faible de ton. Ce résultat a été obtenu avant l'association de 1830, et il constitue un titre précieux pour constater les recherches de l'auteur dans un ordre de procédés

qui ont été plus tard développés par Daguerre.

Nous croyons qu'on nous saura gré d'avoir réuni ces pièces intéressantes pour les conserver comme un témoignage précieux de la date d'une des plus grandes inventions modernes, pour en conserver les premiers spécimens, et pour montrer aux yeux de tous le nom du premier inventeur de la photographie.

Nous avons pour tous ces témoins des premières recherches de notre compatriote, autant d'estime que nous pourrions en avoir pour les premiers engins ou les premières pages de Gutenberg, autant que pour les premières planches et les premières épreuves de Maso Finiguerra. L'invention de Niepce est la digne sœur de ces deux jumelles l'imprimerie et la gravure; car nous retrouvons dans l'œuvre de Nicéphore un peu du génie de ces deux inventeurs.

Pouvons-nous terminer cette notice sans déplorer le sort malheureux de Niepce? Enlevé prématurément par la mort, il ne lui

fût pas donné de jouir du succès de son invention; il eut cela de commun avec presque tous les auteurs des grandes inventions; mais chose plus triste encore à dire, son nom est resté longtemps dans la pénombre du second plan par la substitution fatale du nom de son associé; associé auquel il revient sans doute une juste part de célébrité pour les perfectionnements qu'il apporta dans cette œuvre, mais ce nom n'est pas celui de l'inventeur, il suffit, pour en avoir la preuve, de rappeler l'acte de société signé par Niepce et Daguerre, à la date du 14 décembre 1829, et enregistré (*).

Daguerre ne fût inventeur qu'à la manière

(*) Art. 1^{er}. Il y aura entre MM. Niépce et Daguerre société sous la raison Niépce-Daguerre, pour coopérer au perfectionnement de ladite découverte, *inventée* par M. Niépce et perfectionnée par M. Daguerre.

Art. 5. M. Niépce met et abandonne à la société, à titre de mise, son invention. . . . M. Daguerre apporte une nouvelle combinaison de la chambre noire.

Art. 14. Les bénéfices des associés seront répartis par moitié, entre M. Niépce en sa qualité *d'inventeur*, et M. Daguerre pour ses perfectionnements.

d'Améric Vespuce, espérons qu'un jour il nous sera possible de réparer cette injustice par une éclatante manifestation. Nous obtiendrons ce que nous avons jusqu'à ce jour vainement poursuivi, l'érection d'une statue en pied sur une de nos places publiques.

